

**Assemblée générale**

Distr. générale
11 juillet 2002
Français
Original: arabe

Cinquante-septième session

Points 88 et 89 de la liste préliminaire*

Développement durable et coopération économique internationale**Environnement et développement durable****Lettre datée du 10 juillet 2002, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la Déclaration d'Abou Dhabi sur le développement agricole et la lutte contre la désertification, adoptée par l'Assemblée générale de l'Organisation arabe de développement agricole à sa vingt-septième session, tenue le 28 avril 2002 à Abou Dhabi.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 88 et 89 de l'ordre du jour.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Mohammed Rashid **Al-Absi**

* A/57/50/Rev.1.

**Annexe à la lettre datée du 10 juillet 2002, adressée
au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente des Émirats arabes unis
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Ligue des États arabes

Organisation arabe de développement agricole

Assemblée générale

Vingt-septième session (Abou Dhabi, 28-30 avril 2002)

**Résolution No 22 concernant la Déclaration d'Abou Dhabi
sur le développement agricole et la lutte contre la désertification**

L'Assemblée générale,

Ayant examiné et arrêté les mesures nécessaires à la coordination des efforts arabes visant à assurer un développement agricole durable et à lutter contre la désertification qui s'étend dans les pays arabes, et qui menace ainsi les ressources naturelles et, partant, la sécurité alimentaire de ces pays,

Adopte la Déclaration d'Abou Dhabi sur le développement agricole et la lutte contre la désertification, dont le texte est joint en annexe à la présente résolution.

Déclaration d'Abou Dhabi sur le développement agricole et la lutte contre la désertification

Les ministres de l'agriculture et les responsables des affaires agricoles des pays arabes,

Réunis à la vingt-septième session ordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation arabe de développement agricole, tenue à Abou Dhabi du 28 au 30 avril 2002 sous l'égide de S. M. le cheikh Zayed Bin Sultan Al Nahyan (que Dieu le préserve), chef d'État des Émirats arabes unis, dont les nobles directives et les efforts judicieux ont largement contribué au développement du secteur agricole, tant sur le plan local que sur le plan régional, les vastes projets agricoles relatifs à la remise en état des terres et à la mise en valeur des ressources en eau ayant permis d'accroître la superficie des terres agricoles et de lutter contre la désertification dans de nombreux pays arabes,

Ayant examiné les résultats des études et des programmes nationaux et des projets visant à promouvoir le développement agricole et à lutter contre la désertification,

Conscients de l'intérêt que le principe d'une agriculture durable présente pour la protection et la préservation des ressources naturelles, ce qui permettrait d'assurer l'avenir des générations à venir,

Réaffirmant l'importance d'une coopération et d'une coordination totales entre pays arabes,

Décident d'adopter le texte ci-après :

Déclaration d'Abou Dhabi sur le développement agricole et la lutte contre la désertification

Les ministres de l'agriculture et les responsables des affaires agricoles des pays arabes,

Conscients des défis naturels auxquels se heurtent les secteurs agricoles des pays arabes dans les efforts qu'ils déploient pour assurer durablement la sécurité alimentaire de leurs populations, préserver les terres agricoles et les ressources en eau, et protéger la diversité biologique,

Conscients également que l'instauration d'un équilibre entre le développement agricole, d'une part, et la préservation des ressources naturelles, d'autre part, est l'une des conditions les plus importantes du développement durable,

Notant que les méthodes d'exploitation actuelles des ressources en terres et en eau laissent présager l'appauvrissement et le tarissement de ces ressources et l'affaiblissement de leur capacité de renouvellement,

Saluant les efforts qui sont déployés sur les plans arabe et régional afin de promouvoir un développement agricole durable qui garantisse un niveau de vie décent aux populations arabes et consacre le principe du partenariat dans le développement,

Notant avec préoccupation que certains pays arabes, notamment la Palestine, ne connaissent ni la paix, ni la sécurité, ni la stabilité, ce qui compromet les efforts

visant à promouvoir le développement durable et à lutter contre la désertification dans ces pays,

Soulignant la nécessité d'appliquer rapidement les dispositions des conventions internationales sur la lutte contre la désertification, la diversité biologique et les changements climatiques,

S'engagent à adopter les mesures et les mécanismes nécessaires pour promouvoir le développement agricole et lutter contre la désertification dans le monde arabe, et notamment à :

1) Coordonner les efforts visant à renforcer la coopération arabe, qu'il s'agisse de la mobilisation des ressources ou de la création d'un climat favorable sur les plans technique, législatif et institutionnel;

2) Développer les secteurs de production agricole arabes et les industries apparentées, et appliquer des politiques et des programmes qui permettent d'utiliser au mieux les ressources naturelles (terres, eau et environnement);

3) Lutter contre la détérioration des ressources naturelles en recourant à des politiques et des règles qui mettent un terme à l'exploitation irrationnelle des terres agricoles, des pâturages, des forêts et des ressources poissonnières;

4) Collaborer et coordonner les efforts visant à établir et mettre en oeuvre des plans nationaux, pararégionaux et régionaux, et tirer parti des ressources financières et des mécanismes prévus par les conventions et les résolutions internationales relatives au développement durable et à la lutte contre la désertification;

5) Renforcer les compétences dans les divers secteurs agricoles et environnementaux ayant trait au développement agricole durable et à la lutte contre la désertification, et leur accorder une plus grande importance;

6) Intensifier les campagnes d'information et améliorer les programmes d'enseignement pour faire mieux connaître les questions intéressant le développement agricole et la notion de durabilité des ressources naturelles;

7) Appuyer les instituts de recherche arabes, et encourager l'innovation et le transfert des technologies agricoles modernes pour lutter contre la désertification;

8) Réaffirmer le principe du partenariat, encourager l'investissement dans les programmes et projets de développement agricole et accroître le rôle des organisations non gouvernementales dans ces secteurs;

9) Coordonner les positions en ce qui concerne les questions qui seront examinées au prochain Sommet pour le développement durable et tirer parti des perspectives qui s'ouvriront à la suite du Sommet pour appuyer le développement agricole durable et lutter contre la désertification dans le monde arabe;

10) Encourager les investissements arabes conjoints dans les projets de développement agricole qui exploitent au mieux les ressources agricoles arabes afin d'en assurer la durabilité;

11) Réaffirmer la nécessité de coordonner les positions arabes en ce qui concerne les questions relatives au développement durable visées par les politiques de l'Organisation mondiale du commerce, et ce pour protéger les intérêts des pays

arabes, assurer la sécurité alimentaire de leurs populations et contrer tout embargo alimentaire susceptible de leur être imposé.

Nous réaffirmons donc notre appui à l'Organisation arabe de développement agricole, institution arabe chargée de promouvoir un développement agricole durable ainsi que la complémentarité agricole des pays arabes pour les aider à répondre à leurs besoins en nourriture et en eau, et invite les institutions, les organisations et les organismes nationaux, régionaux et internationaux à soutenir ses efforts.